



DE LA PROCÉDURE PÉNALE 2019

14 NOVEMBRE 2019 | PARIS

« La fin de la procédure inquisitoire sans l'accusatoire
Vers une procédure pénale non contradictoire ? »

PROGRAMME

09h00 ACCUEIL ET CAFÉ DE BIENVENUE

09h30 ALLOCUTION D'OUVERTURE

Christiane FÉRAL-SCHUHL, présidente du Conseil national des barreaux

09h45 INTRODUCTION

Béatrice VOSS, présidente de la commission Libertés et droits de l'Homme du Conseil national des barreaux, avocate au barreau des Hauts-de-Seine

10h00
11h00

1^{ère} TABLE RONDE : « LA LENTE AGONIE DU JUGE D'INSTRUCTION »

> Du rapport Delmas-Marty à la Loi du 23 mars 2019 : Rapport Delmas Marty 1990 – Loi Guigou 15/06/2000 (JLD- article 175...) - Perben I 2002 - Perben II 2004 - Etat d'Urgence - Loi SILT du 30/10/2007 – Loi de programmation justice 2019

> Toujours moins de contradictoire à l'instruction et encore plus de pouvoirs au parquet

Modératrice : **Béatrice VOSS**, présidente de la commission Libertés et droits de l'Homme, du Conseil national des barreaux, avocate au barreau des Hauts-de-Seine

Vincent SIZAIRE, maître de conférence à l'Université Paris Nanterre

Renaud VAN RUYMBEKE, magistrat honoraire, premier vice-président chargé des fonctions de juge d'instruction au Tribunal de grande instance de Paris

Philippe VOULAND, avocat au barreau de Marseille

11h00
12h00

2^e TABLE RONDE : « L'ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE »

> La généralisation de l'enquête préliminaire : à charge et à décharge

> Le rôle du juge des libertés et de la détention

> Comment introduire du contradictoire dans cette phase d'enquête ?

Modérateur : **Vincent PÉNARD**, vice-président de la commission Libertés et droits de l'Homme du Conseil national des barreaux, avocat au barreau d'Aix-en-Provence

Nathalie TOMI, premier vice-procureur de la République près du Tribunal de grande instance de Paris

Sylvie MOYSAN, juge des libertés et de la détention auprès du Tribunal de grande instance de Bobigny

François SAINT-PIERRE, avocat au barreau de Paris

12h00
12h45

SYNTHÈSE ET PROSPECTIVE

Patrice SPINOSI, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation

12h45
14h00

COCKTAIL DÉJEUNATOIRE

14h-15h30 : ATELIERS

ATELIER 1

LES MODÈLES ACCUSATOIRES

> Coût de la procédure accusatoire et égalité des armes

Modérateur : **Richard SÉDILLOT**, membre de la commission Libertés et droits de l'Homme du Conseil national des barreaux, vice président de la commission Affaires européennes et internationales, avocat au barreau de Rouen

Luc FEBBRARO, avocat au barreau d'Aix en Provence

Dieter MAGSAM, avocat à Hamburg, Allemagne

Jean-Marie BIJU DUVAL, avocat au barreau de Paris

ATELIER 2

MODÈLE FRANÇAIS ET DROIT EUROPÉEN

> Mandat d'arrêt européen

> Droit de la défense / Cour européenne des droits de l'homme

> Transpositions des directives européennes en matière de droits de la défense

Modérateur : **Gilles BOXO**, vice-président de la commission Libertés et droits de l'Homme du Conseil national des barreaux, avocat au barreau des Pyrénées-Orientales

Laurent PETITI, vice-président de la commission des Affaires européennes et internationales du Conseil national des barreaux, avocat au barreau de Paris

Jean DANET, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université de Nantes

Camille POTIER, avocate au barreau de Paris

ATELIER 3

COMMENT RÉÉQUILIBRER LES POUVOIRS DU PARQUET ET LES DROITS DE LA DÉFENSE

> L'accès au dossier et les demandes d'actes

> Les investigations et leur financement

> L'accès aux moyens d'enquête

Modérateur : **Etienne LESAGE**, vice-président de la commission Libertés et droits de l'Homme du Conseil national des barreaux, avocat au barreau de Paris

Françoise MATHE, avocate au barreau de Toulouse

Laure HEINICH, avocate au barreau de Paris, ancien Secrétaire de la Conférence

Rémy AVON, vice-procureur près du Tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence

ATELIER 4

L'AUDIENCE DANS UNE PROCÉDURE CAPTÉE PAR LE PARQUET

> La phase de jugement permettant d'ordonner des investigations à décharge

Modératrice : **Sophie FERRY-BOUILLON**, membre du Conseil national des barreaux, avocate au barreau de Nancy

Jean-Luc DOOMS, premier vice-président au Tribunal de grande instance de Perpignan

Catherine GLON, avocate au barreau de Rennes

Stéphane CANTERO, avocat général près de la Cour d'Appel de Rennes

Xavier AUTAIN, président de la commission Communication du Conseil national des barreaux, avocat au barreau de Paris

15h30
15h45

PAUSE

15h45
17h15

RESTITUTION DE CHAQUE ATELIER EN PLÉNIÈRE DÉBAT AVEC LA SALLE

17h15
17h30

CONCLUSION

Françoise COTTA, avocate au barreau de Paris

INFOS PRATIQUES



Durée : 6h30



**Avocat et autres professions :
150€ TTC**

Élève avocat : Gratuit



Niveau

actualisation niveau 2
(approfondissement des connaissances
et de la pratique de la matière)

Public visé :

Avocats et autres professionnels du droit, magistrats,
étudiants

Prérequis :

Maîtriser les bases de la procédure pénale

Objectifs pédagogiques :

Faire le point sur les évolutions législatives
et jurisprudentielles récentes en matière
de procédure pénale

Méthode pédagogique :

Suivi en présentiel, étude législative et jurisprudentielle

OÙ ?



Cinéma les 7 Batignolles
25 allée Colette Heilbronner
75017 Paris

COMMENT S'Y RENDRE ?



Métro / RER / train :
Ligne 13 : Porte de Clichy
RER C : Porte de Clichy
Ligne L : Pont Cardinet

FORMATION CONTINUE :

Le présent colloque se déroule conformément aux modalités mises en place par le Conseil national des barreaux pour la formation continue obligatoire des avocats, soit 6h30 de formation délivrées au cours de cette journée.

PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION PAR LE FIF PL :

Les frais d'inscription sont susceptibles d'être pris en charge par le FIF PL dans la limite des critères 2019 des avocats libéraux.

Infos & inscription : www.cnb.avocat.fr

Un évènement organisé par :

